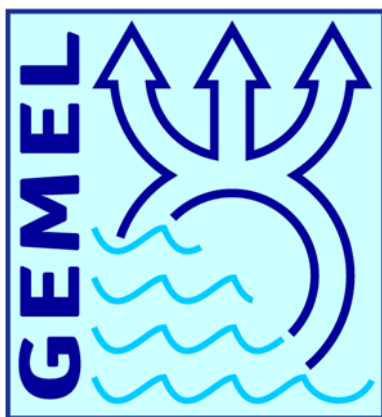




Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux

115, quai Jeanne d'Arc
80230 Saint-Valery-sur-Somme
03-22-26-85-25
www.gemel.org

Etude d'incidence de la Transbaie de 2017, comportant les modifications pour 2018 :

**date, horaires de marées,
annexes 1 et 3**



**Rapport du GEMEL n°18-001
11 janvier 2018.**

Mélanie Rocroy

INTRODUCTION	2
LA MANIFESTATION	2
REGLEMENTATION	3
DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000	5
Estuaires et littoral picards (Baies de Somme et d'Authie)	5
Statut	5
Code	5
Communes	5
Surface	5
Structure porteuse	5
Opérateur(s)	5
Habitats	5
Espèces	6
Enjeux et objectifs de gestion	6
Menaces sur le site	9
Estuaires picards : Baies de Somme et d'Authie	9
Statut	9
Code	9
Communes	9
Surface	9
Structure porteuse	9
Opérateur(s)	10
Espèces	10
Enjeux et objectifs de gestion	10
ESPECES ET HABITATS A PRENDRE EN COMPTE	12
Espèces potentielles de la zone de course.	12
Cartographie des habitats	12
EFFETS POTENTIELS DE LA COURSE	17
Effets sur les espèces	17
Effets sur les habitats	17
CONCLUSIONS	20
ANNEXE 1 : LOCALISATION DES PARKINGS DE LA MANIFESTATION	21
ANNEXE 2 : PARCOURS DE LA COURSE DANS SAINT VALERY SUR SOMME ET DANS LE CROTOY HORS SITE N2000	22
ANNEXE 3 : FORMULAIRE D’EVALUATION SIMPLIFIE DES INCIDENCES NATURA 2000	
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	

Introduction

Le GEMEL a été sollicité par l'organisateur de la Tranbaie pour fournir un avis sur l'effet potentiel de la course sur les habitats et espèces des sites N 2000 qu'elle traverse. Le parcours de cette manifestation sportive qui regroupe environ 6500 coureurs a été fourni en version .jpeg. Il est inchangé depuis 2011. Ce dossier reprend donc à l'identique les éléments fournis en 2017. Après une numérisation du parcours sous SIG, les habitats (au sens de la Directive Habitat Faune Flore) traversés par la course seront présentés. Les effets potentiels de la course sur ces habitats et les espèces seront discutés. Les parkings liés à la manifestation sont localisés hors site N 2000 (Annexe 1), tout comme une partie du parcours (Annexe 2). Un formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 est fourni en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

La manifestation

La Tranbaie est une manifestation sportive qui regroupe environ 6 500 coureurs qui se déroule sur 10 km à travers la baie de Somme sous la forme d'un aller-retour entre Saint Valery sur Somme et le Crotoy. Elle est programmée pour le dimanche 17 juin 2018 (coefficient de marée 98 et basse mer à 10h35 à Saint Valery sur Somme). Le parcours à travers la baie de Somme est présenté sur la Figure 1. Le parcours en ville est présenté en Annexe 2.



Figure 1 : Parcours en baie de Somme

Réglementation

Les informations concernant la réglementation relative aux études d'incidence sont issues du document <http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr>. Sur ce document sont rappelés la réglementation et les types d'incidences potentielles à analyser.

Le Code de l'Environnement prévoit que doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences N 2000 les manifestations sportives nécessitant une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public maritime et/ou ayant lieu au sein d'une zone N2000.

N 2000 est un réseau européen de sites naturels résultant de l'application de deux directives européennes :

- la directive "Habitats Faune Flore" (Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992) composée de zones spéciales de conservations (ZSC) et de sites d'importance communautaire (SIC).

- la directive "Oiseaux" (Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979) dont sont issues les zones spéciales de protection (ZPS).

Ces sites naturels sont désignés pour la rareté, la fragilité ou la caractère remarquable des espèces (végétales et animales) ou les habitats naturels qu'ils abritent.

La manifestation sportive qu'est la course de la Transbaie est soumise à autorisation préfectorale (après consultation de l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées) puisqu'elle donne nécessite une AOT et qu'elle se situe dans le périmètre de sites classés N 2000 (Figure 2) et dans le Parc Naturel Marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale.

Les articles L414-2 et R414-10-1 du Code de l'environnement prévoient que pour les sites Natura 2000 majoritairement situés dans le périmètre d'un parc naturel marin ou majoritairement marins, le conseil de gestion élabore le DOCOB selon les modalités prévues par le plan de gestion du parc et l'intègre à ce plan. Le plan de gestion vaudra DOCOB.

Le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires Picards et de la mer d'Opale a été adopté par le Conseil de Gestion le 10 décembre 2015 et validé par le CA de l'AAMP le 24 février 2016. Il est donc actuellement en vigueur sur la zone où se déroulera la manifestation sportive.

Concernant la course, que ce soit sur la liste nationale (Tableau 1) ou au niveau de la région Nord Pas de Calais-Picardie, les types d'impacts potentiels à analyser sont les mêmes.

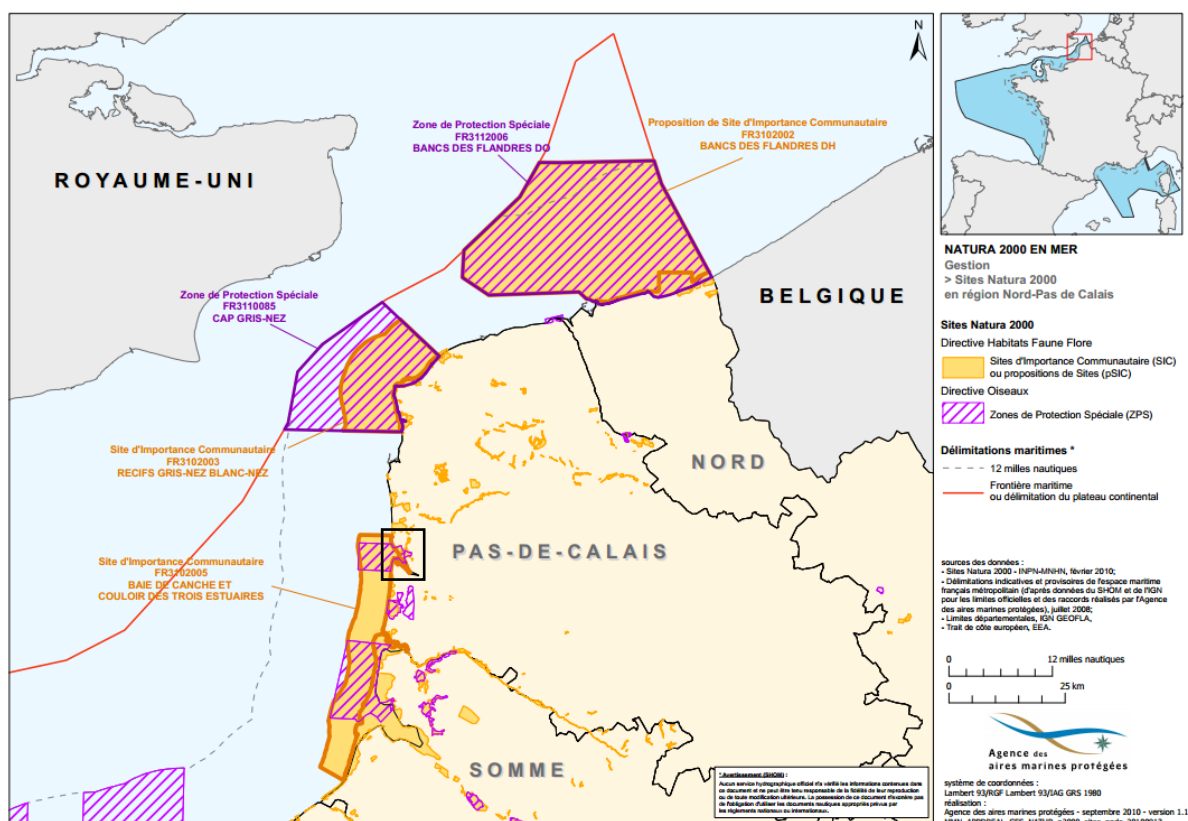


Figure 2 : carte régionale des sites N 2000 sur la façade littorale de la Région Nord Pas de Calais Picardie et localisation de la course

Tableau 1 : données issues de la liste nationale

<i>LOISIRS, MANIFESTATIONS...</i>	<i>Types d'impacts potentiels</i>
<i>Manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la mer et des sports dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ou dès lors qu'elles concernent des engins motorisés.</i> Régime d'encadrement : Art. 5 2^e alinéa de l'arrêté du 3 mai 1995 et art. R. 414-24 du code de l'environnement	• Destruction directe d'habitats, d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt communautaire • Perturbations dues aux effets indirects du projet (pollution des eaux, bruit...)
<i>Manifestations aériennes de grande importance soumises à autorisation</i> Régime d'encadrement : Art. L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile, arrêté du 4 avril 1996	
<i>Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration pour les épreuves ou compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 euros</i> Régime d'encadrement : Art. L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport	• Destruction directe d'habitats, d'espèces animales et/ou végétales d'intérêt communautaire • Altération des habitats naturels et des habitats d'espèces • Perturbations dues aux effets indirects du projet (pollution des eaux, bruit...)

Description des sites Natura 2000

Le site web : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites.fr> dont sont issues les descriptions des sites N 2000 permet la contextualisation du projet.

Estuaires et littoral picards (Baies de Somme et d'Authie)

Statut

- ZSC

Code

- FR2200346

Communes

- ABBEVILLE
- AULT
- BOISMONT
- CAHON
- CAMBRON
- CAYEUX-SUR-MER
- FAVIERES
- FORT-MAHON-PLAGE
- LANCHERES
- LE CROTOY
- MERS-LES-BAINS
- NOYELLES-SUR-MER
- PENDE
- PONTHOILE
- PORT-LE-GRAND
- QUEND
- SAIGNEVILLE
- SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT
- SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY
- SAINT VALERY SUR SOMME
- WOIGNARUE

Surface

- 15662 ha

Structure porteuse

- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
1 Place de l'Amiral Courbet
80000 Abbeville
Téléphone : 0322206030

Opérateur(s)

- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
1 Place de l'Amiral Courbet
80000 Abbeville
Téléphone : 0322206030

Habitats

- [\[1110\]](#) Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- [\[2190\]](#) Dépressions humides intradunales
- [\[2160\]](#) Dunes à Hippophae rhamnoides
- [\[2170\]](#) Dunes à Salix repens subsp. argentea (Salicion arenariae)

- [2180] Dunes boisées des régions atlantiques, continentales et boréales
- [2130] Dunes cotières fixées à végétation herbacée (Dune grise)*
- [2110] Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (Dune blanche)
- [2120] Dunes mobiles embryonnaires
- [3140] Eaux oligo-mésotrophe calcaires avec végétation benthique à *Chara* sp.
- [3110] Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sabloneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
- [1130] Estuaire
- [1230] Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- [91E0] Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*
- [3150] Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
- [1150] Lagunes cotières*
- [6430] Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins
- [6410] Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- [1330] Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*)
- [1170] Récifs
- [1140] Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- [7230] Tourbières basses alcalines
- [1220] Végétation vivace des rivages de galets
- [1210] Végétations annuelles des laisses de mer
- [1310] Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses

Espèces

- [1614] Ache rampante
- [1078] Ecaille chinée
- [1349] Grand Dauphin
- [1099] Lamproie de rivière
- [1903] Liparis de Loesel
- [1351] Marsouin commun
- [1364] Phoque gris
- [1365] Phoque veau-marin
- [1166] Triton crêté
- [1321] Vespertilion à oreilles échancrées

Enjeux et objectifs de gestion

Continuité exceptionnelle de systèmes littoraux, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne, le site correspond au littoral picard de la plaine maritime picarde et aux estuaires historiques de la Somme et de l'Authie. Cet ensemble maritime se distingue par une diversité exceptionnelle d'habitats, générés par les diverses unités géomorphologiques interdépendantes existantes :

- un système dunaire développé à l'intérieur des terres ;
- les systèmes estuariens de la Somme, de l'Authie et de la Maye (avec la formation de lagunes) ;
- le système des levées de galets, entité rarissime et unique en France (avec une forte extraction industrielle de galets),

- accompagné d'un système de falaise crayeuse (le Hable d'Ault) ;
- un système estuarien fossile (les prairies de renclôture).

En conséquence, les intérêts écologiques sont exceptionnels. Au niveau floristique, on rencontre de nombreuses espèces rares et menacées, 28 espèces protégées, ou encore une richesse végétale exemplaire des estuaires et des dunes. Le site est d'ailleurs inventorié en ZNIEFF (zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Au niveau faunistique, la richesse est tout aussi exceptionnelle : site de reproduction du Phoque veau-marin en France, le site est aussi une véritable halte migratoire et une zone d'hivernation des oiseaux de valeur internationale (site inscrit à l'inventaire ZICO et en ZPS), et renferme également des populations peu communes de poissons, mollusques et autres crustacés.

Certains habitats représentent des enjeux prioritaires de conservation sur le site.

Les cordons de galets.

Il s'agit d'un ensemble de cordons successifs actifs et fossiles du poulier de l'estuaire de la Somme, comprenant des cordons de galets recouverts localement par des dunes.

Les cordons de galets au nord de Cayeux-sur-mer hébergent aujourd'hui l'un des derniers exemples les plus représentatifs pour tout le littoral français d'habitat de végétations vivaces des levées de galets : la Crambe maritime (*Crambe maritima*) et le Crithme maritime (*Crithmum maritimum*) sont les espèces végétales typiques.

L'habitat est directement menacé à court ou moyen terme par l'exploitation de galets et le remaniement artificiel des cordons littoraux naturels. Constituant un habitat pionnier, il est aussi menacé à long terme par la stabilisation des galets et l'évolution naturelle vers d'autres végétations de type pelouses, ourlets et fourrés. L'habitat est également sensible au piétinement et au passage d'engins.

Il convient sur ces sites remarquables de veiller à la préservation des processus marins d'engraissement du cordon côtier et du transfert de galets, à la préservation des cordons internes fossiles, encore actuellement intacts, et à la mise en place d'un pâturage extensif pour restaurer les habitats de pelouses sur galets.

Les systèmes dunaires

Les dunes grises

Habitats des arrières dunes, des pelouses sur sables à végétation herbacées se développent : on parle de « dunes grises ». On rencontre alors une diversité d'espèces végétales spécifiques, telles les Laîches des sables (*Carex arenaria*), les Fléoles des sables (*Phleum arenarium*) ou encore le Corynéphore (*Corynephorus canescens*).

Les bas marais dunaires

Ces habitats correspondent aux végétations inondables des bas-marais alcalins des arrières-dunes. Ce sont des habitats de type prairie, jonçaie ou cariçaie. On retrouve ici de nombreuses communautés végétales rares ou menacées en Picardie : Laîche trinervée (*Carex trinervis*), Laîche naine (*Carex humilis*) ou encore Jonc à fleurs obtuses (*Juncus subnodulosus*). De plus, on trouve au sein de ces habitats une espèce végétale d'intérêt communautaire : le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*).

Les pelouses pionnières des pannes dunaires

Ces habitats se rencontrent au sein des dépressions arrière-dunaires, inondées plus ou moins longuement pendant l'année. Ces facteurs permettent ainsi l'expression d'une communauté végétale pionnière, abritant des espèces rares et menacées dans le nord de la France : l'Erythrée littorale (*Centaurium littorale*), le Gnaphale jaunâtre (*Gnaphalium luteoalbum*). Pour le Scirpe penché (*Scirpus cernus*), les pannes dunaires sont les seules stations connues hébergeant l'espèce en Picardie (avec celle de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme).

La préservation de ces habitats passe par des opérations de fauche exportatrice ou de pacage extensif des bas-marais dunaires, d'une restauration des pannes boisées, d'une préservation des dunes de contact avec les zones périphériques urbanisées, d'une forte limitation des actions d'artificialisation végétale des dunes, mais aussi d'une gestion contrôlée de la fréquentation de ces milieux fragiles.

Les habitats estuariens

Les prés salés du haut schorre

Le schorre est la partie de l'estuaire découverte à marais basse. Entre terre et mer, l'expression des habitats est alors remarquable. Les prés salés regroupent une grande variété d'espèces végétales : le Jonc de Gérard (*Juncus gerardii*), la Fétuque littorale (*Festuca rubra*) et l'Aster maritime (*Aster tripolium*) sont des espèces caractéristiques de ces habitats. D'autres espèces relèvent d'intérêt patrimonial fort : c'est le cas de l'Obione pédonculée (*Halimione pedunculata*), espèce vulnérable et se raréfiant sur le site.

Il convient ici de mener des opérations de dépollution des eaux fluviales et estuariennes, d'interdire tout aménagement du fonctionnement hydraulique estuarien (susceptible d'accélérer les processus d'envasement), de mener une gestion équilibrée des prés salés (pâturage raisonné) et de maintenir des zones de tranquillité pour le stationnement et la mise bas des phoques à marée basse.

De même, les espèces végétales suivantes sont des enjeux majeurs de conservation.

Le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)

En régression générale en Europe, cette plante occupe sur le littoral les dépressions humides des dunes. L'espèce est donc directement menacée par la disparition de cet habitat pionnier. Les mesures de préservation passent alors par une restauration des processus naturels de régénération des habitats pionniers, lorsque la nature et l'étendue du site le permettent (processus éoliens).

L'Ache rampante (*Apium repens*)

On rencontre essentiellement l'Ache rampante dans les dépressions humides en intérieur des dunes, au sein des végétations amphibies et des bas-marais dunaires. Une densification du couvert végétal entraîne sa disparition. Cette espèce nécessite un pâturage assez important (bovins par exemple).

Enfin, des espèces animales d'intérêt communautaire représentent également des enjeux prioritaires de préservation.

Le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*)

La plus importante colonie de Phoque veau-marin de France se rencontre en Baie de Somme. On le retrouve dans les estuaires, sur des bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine.

L'espèce est très sensible à la pollution des eaux (hydrocarbures, PCB, métaux lourds...) et au dérangement causé par l'attrait touristique qu'elle engendre (destructions volontaires ou accidentelles des habitats, surtout en période de mise bas et de mue).

Le Phoque gris (*Halichoerus grypus*)

Le Phoque gris est l'un des phocidés les plus rares. La population française est estimée entre 100 et 150 individus, contre 109 000 individus (40 % de la population mondiale) sur les Iles britanniques.

Les principales menaces sont les hydrocarbures, PCB, et autres métaux lourds, ainsi que les captures accidentelles de jeunes individus dans filets de pêche et le dérangement.

La préservation de ces espèces passe ainsi par différentes actions:

- informer et sensibiliser les usagers de la mer et la population locale à la conservation de cette espèce ;
- assurer la tranquillité des reposoirs de marée basse et des zones de mises-bas et d'élevage des jeunes;
- soutenir les actions en réseaux de protection et suivi des populations ;
- suivre les taux de polluants (PCB notamment) dans l'estuaire.

Menaces sur le site

- urbanisation intensive
- exploitation des cordons de galets
- surfréquentation et dégradation d'habitats ou dérangement (pour les phoques notamment)

Le site des estuaires et du littoral picards est prestigieux dans le réseau Natura 2000. Il est un véritable réservoir de biodiversité et d'espèces remarquables.

Estuaires picards : Baies de Somme et d'Authie

Statut

- ZPS

Code

- FR2210068

Communes

- FORT-MAHON-PLAGE
- LE CROTOY
- QUEND
- SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT

Surface

- 15214 ha

Structure porteuse

- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

1 Place de l'Amiral Courbet
80000 Abbeville
Téléphone : 0322206030

Opérateur(s)

- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard
1 Place de l'Amiral Courbet
80000 Abbeville
Téléphone : 0322206030

Espèces

- [\[A026\]](#) Aigrette garzette
- [\[A132\]](#) Avocette élégante
- [\[A094\]](#) Balbuzard pêcheur
- [\[A157\]](#) Barge rousse
- [\[A045\]](#) Bernache Nonette
- [\[A023\]](#) Bihoreau gris
- [\[A021\]](#) Butor étoilé
- [\[A031\]](#) Cigogne blanche
- [\[A030\]](#) Cigogne noire
- [\[A151\]](#) Combattant varié
- [\[A131\]](#) Echasse blanche
- [\[A098\]](#) Faucon Emérillon
- [\[A027\]](#) Grande Aigrette
- [\[A138\]](#) Gravelot à collier interrompu
- [\[A068\]](#) Harle Piette
- [\[A222\]](#) Hibou des marais
- [\[A121\]](#) Marouette de Baillon
- [\[A176\]](#) Mouette mélanocéphale
- [\[A034\]](#) Spatule blanche
- [\[A191\]](#) Sterne caugek
- [\[A193\]](#) Sterne pierregarin

Enjeux et objectifs de gestion

Les estuaires picards constituent l'une des plus célèbres haltes européennes utilisées lors des flux migratoires par l'avifaune. Située en prolongement du littoral, de la Mer Baltique et de la Mer du Nord, les baies de Somme et d'Authie représentent un site primordial de la façade maritime occidentale.

Le caractère exceptionnel du site se reflète par la diversité spécifique qui représente 65% de l'avifaune européenne : 307 espèces ont pu y être ainsi identifiées. Ce site est reconnu en particulier comme ayant une importance internationale pour la sauvegarde de dix espèces. La baie de Somme présente également un intérêt exceptionnel pour la nidification de l'avifaune, puisque 121 espèces sont régulièrement nicheuses. Ces caractéristiques ont ainsi amené le site à être inventorié en ZICO.

Pour compléter l'intérêt faunistique du site, signalons la présence chez les batraciens d'espèces rares ou menacées en France telles que le Crapaud des joncs (*Bufo calamita*) ou la Rainette arboricole (*Hyla arborea*). Enfin, la baie de Somme constitue en France le seul site où le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) est présent en permanence.

Le périmètre de la ZPS se superpose sur les limites de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme, où la présence d'espèces rares et menacées mérite un suivi régulier. Certaines espèces ou groupes d'espèces se distinguent par leurs effectifs élevés en période hivernale (le Tadorne de Belon, l'Huîtrier Pie, le Bécasseau variable) ou par leur rareté (les Passereaux nordiques notamment). Le Parc ornithologique du Marquenterre, lui-même compris en partie dans le périm du site Natura 2000, est un site d'observation privilégié pour ces oiseaux.

Parmi les nombreuses espèces rencontrées sur le site, certaines méritent une attention particulière :

Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)

L'enjeu est très fortement prioritaire en Picardie car l'état de conservation de l'espèce est mauvais sur le site, comme dans toute la région. Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) occupe en effet les roselières inondables, que l'on rencontre sur le site dans les prairies de la basse vallée de Somme et au Hâble d'Ault.

Une gestion adaptée de ces milieux est donc à préconiser pour entretenir ces habitats, favorables à de nombreux autres oiseaux. La restauration des roselières est donc un objectif prioritaire pour la préservation de l'espèce en Plaine Maritime Picarde.

La Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)

En Plaine Maritime Picarde, l'espèce peut être considérée comme migratrice. On rencontre ce bel oiseau dans l'estuaire de la Somme (molières, vasières) où il vient se nourrir dans les mares et plans d'eau (de crevettes notamment).

En forte régression depuis des décennies, la conservation de cette espèce rare et menacée est mauvaise dans la région, ce qui en fait un enjeu fortement prioritaire sur le littoral (tel l'un des derniers refuge).

L'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*)

Les molières et vasières des estuaires représentent des habitats majeurs pour l'espèce, enjeu prioritaire pour la préservation de cet oiseau vulnérable en Picardie.

L'état de conservation de l'Avocette élégante est défavorable, d'où des opérations de surveillance sur ses sites favoris : la réserve de chasse Authie-Somme et le Hâble d'Ault.

Espèces et Habitats à prendre en compte

Espèces potentielles de la zone de course.

Aucune espèce végétale de la DHFF n'est présente sur la zone de course. En effet, le milieu estuarien est très sélectif et ne permet ni l'implantation du *Liparis de Loesel*, ni celle de l'Ache rampante.

Aucune espèce d'oiseau de la DHFF n'est connue pour nicher sur l'espace estuarien. La zone de course pourrait être utilisée pour l'alimentation de certaines espèces à certaines périodes de l'année, en particulier :

- Aigrette garzette
- Avocette élégante
- Balbuzard pêcheur
- Barge rousse
- Bernache Nonette
- Combattant varié
- Echasse blanche
- Grande Aigrette
- Gravelot à collier interrompu
- Harle Piette
- Hibou des marais
- Marouette de Baillon
- Mouette mélanocéphale
- Spatule blanche
- Sterne caugek
- Sterne pierregarin

Les autres espèces pourraient être observées de passage au dessus de la zone de la zone estuarienne.

Aucune espèce d'insecte de la DHFF n'est connue pour occuper les milieux estuariens. Seuls les mammifères marins (Grand Dauphin, Marsouin commun, Phoque gris, Phoque veau-marin) et le Vespertilion à oreilles échancrées pourraient occuper la zone estuarienne de la course. Cependant, aucune observation de Grand Dauphin et de marsouin commun vivant n'ont encore eu lieu en baie de Somme interne.

Cartographie des habitats

Après avoir transformé le parcours fourni, celui-ci est géoréférencé dans un logiciel de SIG. L'erreur RMS de géoréférencement est de 28 m, ce qui est correct au vu de la qualité du document fourni et de la précision nécessaire à ce travail. Une polyligne a été tracée pour figurer le parcours. Pour représenter la largeur de la zone de course, une zone tampon a été réalisée 75 m de part et d'autre de la ligne (correspondant, environ, à la largeur du figuré orange sur le document joint (Figure 33). Cette zone paraît large par rapport à l'emprise réelle de la course, mais elle permet d'envisager une zone de course large avec des spectateurs.

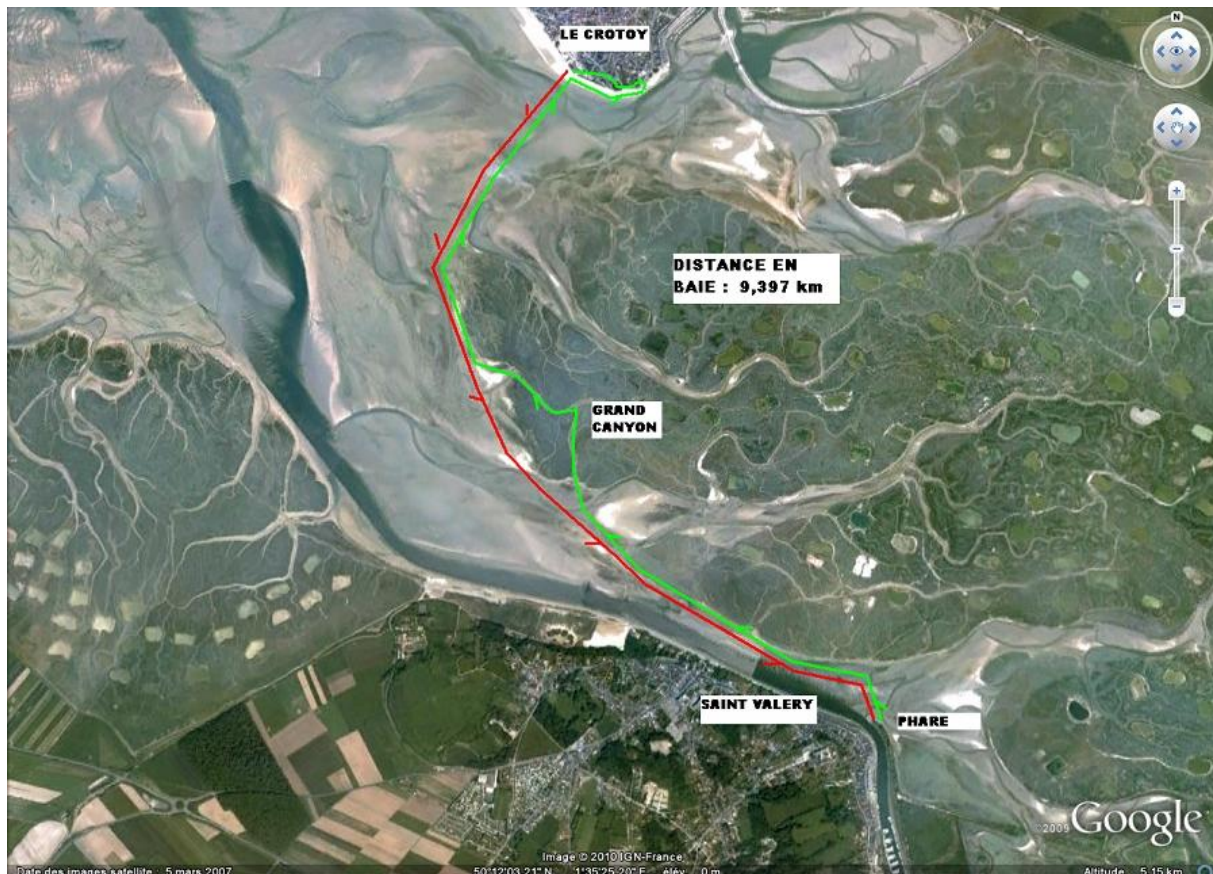


Figure 3 : Tracé fourni (Google Earth)

Les extrémités du polygone ainsi créées ont été ajustées (par rapport à la zone terrestre et à la Somme). Le résultat obtenu est présenté à la Figure 4. La longueur du parcours obtenu est de 4 632 m soit une distance de course, aller-retour de 9 264 m, valeur proche des 9,397 km annoncés. La marge d'erreur est probablement due au géoréférencement du document. L'emprise surfacique de la zone de course (en considérant une largeur de 150 m) est de 68 ha. Cette zone est considérée comme un maximum d'emprise de la course en considérant une « divagation » importante des spectateurs. Pour étudier les incidences de la manifestation nous nous sommes basés sur cette largeur, cependant, aux vues des photographies aériennes présentées figure 7, il est possible de considérer comme emprise réelle du parcours 10 m. **La surface réellement impactée serait donc, au sens strict de 18,6 ha (9,6 ha par passage).** La zone de tracé est approximative, en effet, certains éléments marquant de la course (comme le grand Canyon) ne sont pas sur la zone d'emprise du tracé. Pour information, le grand Canyon est mentionné sur la Figure 4. Ce grand Canyon est une filandre que les coureurs empruntent.

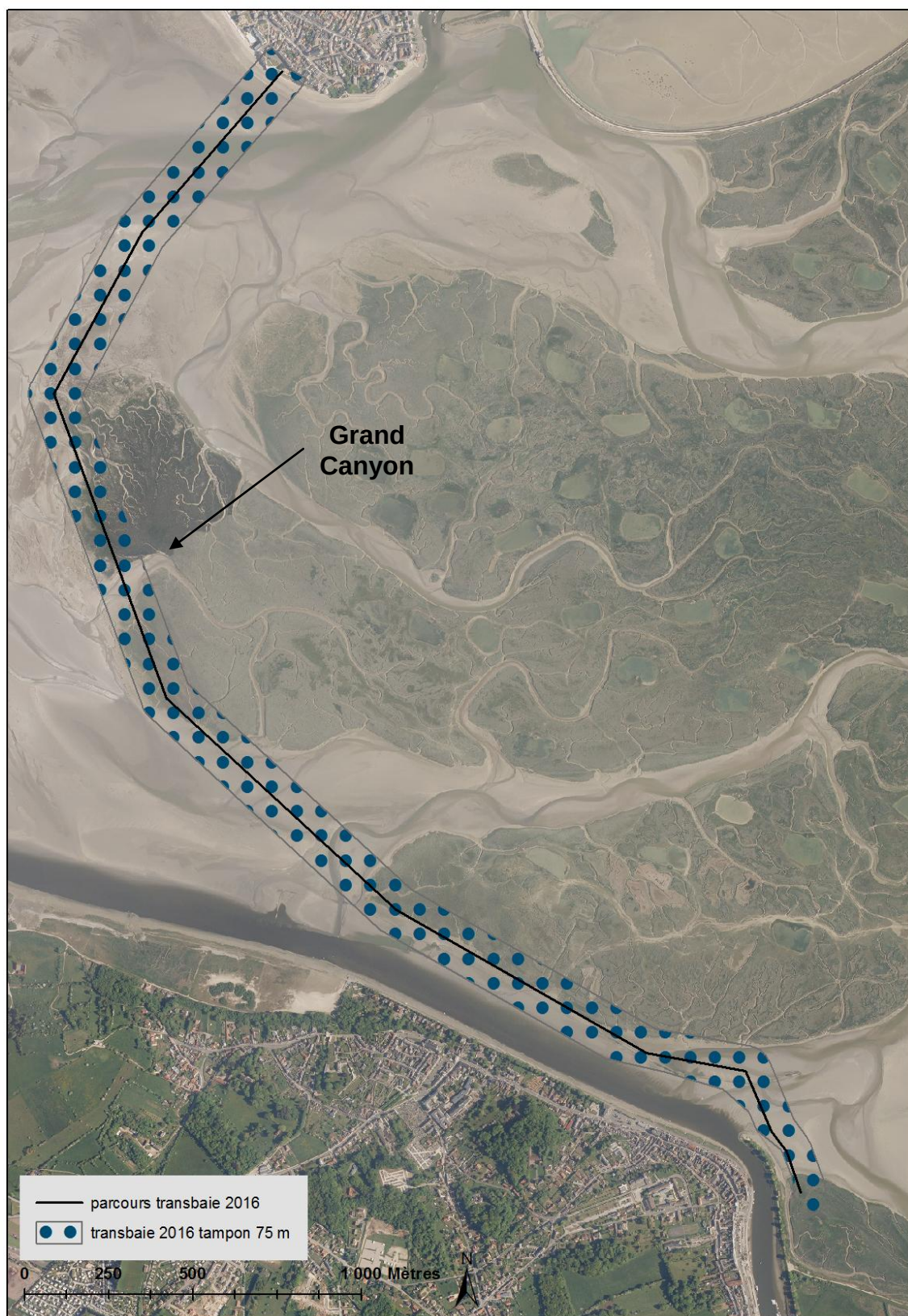


Figure 4 : Tracé linéaire de la course et emprise de l'événement (pour un parcours de 150 m de large : 75 m de part et d'autre du tracé) (© Gemel 2015 et ortholittoral 2014).

Le tracé 2012 de la course est présenté sur la Figure 5. La boucle passant par le Grand Canyon ne modifie pas les calculs réalisés pour les peuplements végétaux puisque que les participants empruntent une filandre.

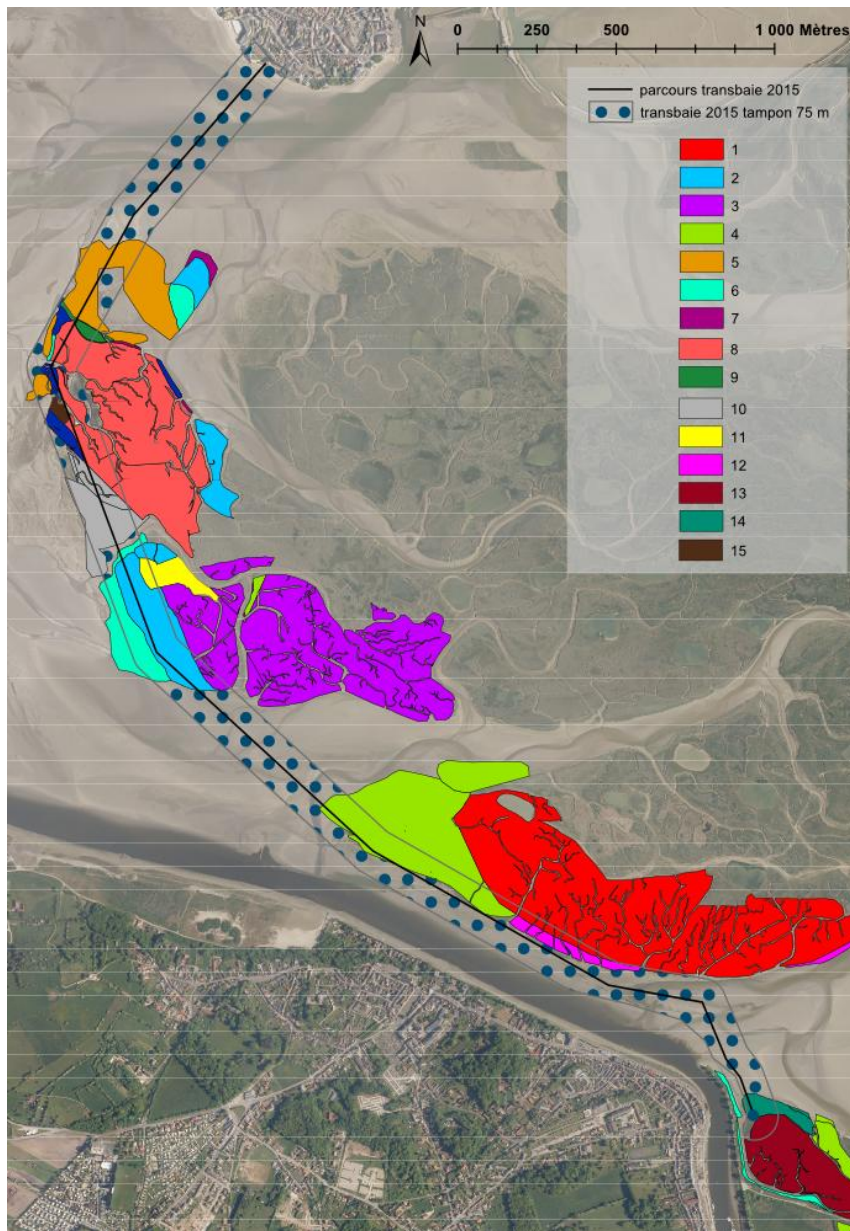


Figure 5 : Tracé de la course en 2012

La cartographie suivante (Figure 6) représente les différents habitats végétaux de la zone (il est à noter qu'une zone du parcours traverse la concession de culture marine pour les salicornes).

Les habitats traversés sont souvent sous forme de mosaïques. Ces mosaïques sont dues à l'échelle de la cartographie (1/5000^{ème}). En effet, seules les zones de plus de 625 m² ont été relevées, les autres apparaissant au sein de mosaïques.

La course emprunte également des filandres, notamment le grand Canyon. Les habitats d'invertébrés de ces filandres peuvent être reliés à l'habitat 1130-1 Slikke en mer à marée (façade atlantique) du cahier d'habitat, tome 2, Habitat côtier. Ils sont dominés par les oligochètes, *Nereis diversicolor* (vérouille) et *Carcinus maenas* (crabe vert) au niveau des berges (Perrot, 2012 ; Ruellet, 2013).



1. *Agropyrio pungentis-Althaeetum officinalis* Géhu & Géhu-Franck 1976 ;
2. *Astero tripolium – Suaedetum maritimae* Géhu et Géhu-Franck (1982) 1984 ;
3. *Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927 ;
4. *Halimionio portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu, 1976 ;
5. *Salicornietum fragilis* Géhu & Géhu-Franck 1982 ;
6. *Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et Puccinellie ;
7. *Salicornio fragilis - Suaedetum maritimae* ;
8. Mosaïque d'*Astero-Suaedetum macrocarpae* Géhu & Géhu-Franck 1969 - *Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927 - *Halimiono portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu 1976 ;
9. Mosaïque de *Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et Puccinellie et *Salicornio fragilis - Suaedetum maritimae* ;
10. Mosaïque de *Spartinetum anglicae* Corillion 1953 nom. nov. Géhu & Géhu-Franck 1984 ss grpe Aster et Puccinellie et *Salicornio fragilis - Suaedetum maritimae* ;
11. Mosaïque d'*Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927 - *Halimiono portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu 1976 ;
12. Mosaïque de *Festucetum littoralis* Corillion 1953 nom. em. Géhu 1976 - *Halimiono portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu 1976 et *Spartinetum anglicae* Géhu & Géhu-Franck 1984 ;
13. Mosaïque d'*Halimiono portulacoidis-Puccinellietum maritimae* Géhu 1976 et groupements à *Elymus* ;
14. Groupements à *Elymus* ;
15. Mosaïque d'*Astero tripolium – Suaedetum maritimae* Géhu et Géhu-Franck (1982) 1984 et *Halimionetum portulacoidis* Kuhnholz-Lordat 1927.

Figure 6 : Habitats traversés par la course (ou à moins de 100 m du parcours)
(© Gemel 2015 et ortholittoral 2014)

Effets potentiels de la course

Dans le cadre d'une étude d'incidence, l'objectif est d'étudier l'incidence potentielle d'un projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces du Formulaire Standard de Données (FSD) des sites N 2000.

Effets sur les espèces

Les phoques gris et les phoques veau marins de la baie de Somme stationnent sur les bancs de sables du delta externe de la Baie. Ils peuvent occasionnellement trouver un reposoir sur des bancs plus amont ou à proximité du chenal, mais de façon anecdotique. Ils sont toujours situés à proximité d'un accès à l'eau leur permettant une fuite rapide. Il est très peu probable que des individus soient à proximité du parcours de la course. Si cependant, cela s'avérait être le cas, les capacités de fuite de l'animal lui permettrait de regagner des zones plus tranquilles.

La zone de course peut croiser des zones d'alimentations de certaines espèces d'oiseaux de la DHFF. Cependant, la largeur de la zone impactée est faible et les oiseaux pourront aller s'alimenter sur des zones de substitution.

Le Vespertillon à oreilles échancrées n'est actif que la nuit et ne peut donc être impacté par la course. Par ailleurs, il n'est pas connu pour utiliser ce type de milieu.

Pour ces différentes raisons, il est possible de considérer que la Tranbaie n'a pas d'impact significatif sur les espèces de la DHFF qu'elle traverse au sein du site N 2000.

Effets sur les habitats

Tous les habitats végétaux présents sur le parcours, hormis le *Spartinetum anglicae*, sont des habitats de la DHFF mentionnés dans le cahier d'habitat, tome 2, Habitat côtier.

Certains de ces habitats sont sensibles au piétinement.

En particulier, l'*Halimionetum portulacoidis* est constitué de ligneux bas vivaces particulièrement vulnérables. La proportion de recouvrement de cet habitat sur la zone de parcours est présentée sur la Figure 7.

Les seules zones où cet habitat est bien représenté sont situées en bordure de la Somme, zone sur laquelle les coureurs empruntent la zone sableuse. Quelques autres zones sont également présentes à proximité du Grand Canyon. Il faut cependant garder à l'esprit que lors de cette course, les participants cherchent à avancer le plus rapidement possible et devraient, en toute logique, éviter ces zones de végétations hautes et difficiles à parcourir au profit de zones plus rases (*Puccinellietum maritimae*) peu sensibles au piétinement.

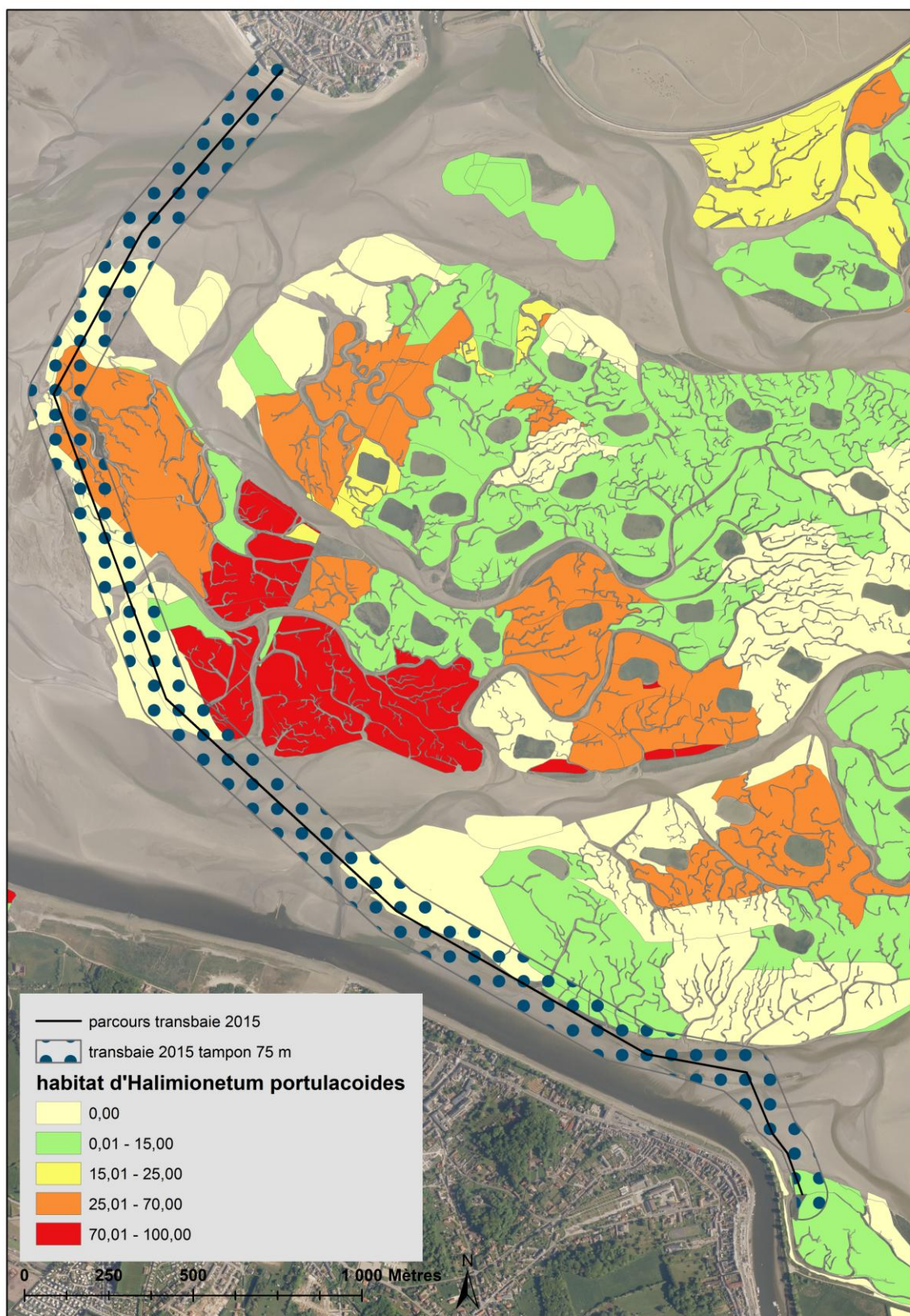


Figure 7 : Proportion du recouvrement par l'*Halimionetum portulacoides* sur le parcours de la Tranbaie 2015 (© Gemel 2015 et ortholittoral 2014).

La zone de course traverse également des zones de « sable nus », qui constituent également des habitats de la DHFF. Cependant, au vu de l'emprise de la course, de la rapidité de remise en place des invertébrés après une perturbation de ce type sur de faibles largeurs, nous pouvons également considérer l'impact de la course comme négligeable sur ce type d'habitat.

Aucun des habitats traversés n'est rare au niveau de la baie de Somme ou des estuaires picards. En effet, ils sont retrouvés également en baie d'Authie et en baie de Canche.

Enfin, l'emprise de la course calculée ici (68 ha) semble surévaluée au vu de la largeur du cheminement que l'on peut voir d'après les photographies aériennes présentées Figure 8 et que l'on peut estimer à 10 m de large par passage (soit un total de 18,6 ha) (www.Tranbaie en Picardie.com).



Figure 8 : photographies aériennes de la manifestation (photo issues du site [Tranbaie en Picardie.com](http://www.Tranbaie en Picardie.com))

Les 9,4 km de course (soit 68 ha dans une vision large et 18,6 ha au sens strict) sont à relativiser face aux 1 876 ha végétalisés en baie (en 2006) et des 391 km de filandres présents en baie (en 2006). Par ailleurs, la présence de 6 000 coureurs pourrait être assimilée au passage d'un troupeau de moutons. La baie est pâturée sur différents lots par des troupeaux pouvant atteindre 1 000 individus. L'effet de cette course sur la végétation pourrait être assimilée au passage, cinq jours de suite, d'un troupeau de mille individus au même endroit.

Pour ces différentes raisons, il est possible de considérer que la Tranbaie n'a pas d'impact significatif sur les habitats de la DHFF qu'elle traverse au sein du site N 2000.

Conclusions

Il est possible de considérer que la Tranbaie n'a pas d'impact significatif

- **ni sur les habitats de la DHFF qu'elle traverse au sein du site N 2000.**
- **ni sur les espèces de la DHFF du site N 2000.**

[illegible]

Annexe 2 : Parcours de la course dans Saint Valery sur Somme et dans le Crotoy hors site N2000



Annexe 3 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences N 2000

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

Occupation du domaine public maritime



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Courtois Denis

N° SIRET :

Commune et département : en Baie de Somme / La Transbaie

Adresse : 11 Rue du puits Sale

80230 St Valéry s/Somme

Téléphone : 06 07 29 62 23 Fax :

Email : Courtois.d@wanadoo.fr

Nom du projet : La Transbaie

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

La Transbaie, course à pied à travers la baie de Somme. Départ de St Valery S/S jusqu'au Crotot et retour St Valery S/Somme.
Le parcours est balisé via de la balise < piquets.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : cf document joint.

Nom de la commune : Saint Valery sur Somme N° Département : 80
Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 ☒

n° de site(s) : (FR93----

n° de site(s) : (FR93----

...

cf document joint

Hors site(s) Natura 2000 ☐ A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93----

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93----

...

cf document joint

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : 10000 (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

• Parking (localisés Annexe 1) hors zone N 2000
• Sheds } hors zone N 2000
• WC temporaires }

a. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : 1 jour (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☒ Printemps

☐ Automne

☐ Été

☐ Hiver

- Fréquence :

☒ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Non

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☒ > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☐ Rejets dans le milieu aquatique

☐ Pistes de chantier, circulation

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☒ Poussières, vibrations

☐ Pollutions possibles

☒ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

☒ Bruits

☐ Autres incidences

cf doc joint en complément

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☒ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☒ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☒ Pâturage / fauche
- ☒ Chasse
- ☒ Pêche
- ☒ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : cf doe jointe
Photo 2 :
Photo 3 :
Photo 4 :
Photo 5 :
Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	X	
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

f doc. joint.

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Doc. joint

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Doc joint

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Doc joint

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *St Valery sur Somme* Signature :

Le (date) : *8/01/2018*

[Signature]

[Signature]

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

INFORMATION GENERALE SUR NATURA 2000

- Consulter l'outil d'information cartographique **CARMEN** sur le site internet de la DREAL :
<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/27/synthese.map>
- Prendre l'attache de la **direction départementale des territoires et de la mer** – Service environnement littoral – Bureau littoral

INFORMATION RELATIVE AUX SITES NATURA 2000 EN PICARDIE

- Consulter les **fiches de sites région Picardie** pour connaître la liste des habitats et espèces présents sur chaque site :
Sur le portail Natura 2000 :
<http://www.natura2000-picardie.fr/index.html>
- Consulter le **DOCOB du site** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :
Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html>
- Contacter l'**animateur** du site :
Coordonnées disponibles auprès de la DDT(M) ou de la DREAL.

